

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017



Date de convocation : 18/09/2017
Date d'affichage : 18/09/2017

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil dix-sept, le lundi 25 septembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,
H.DANJOU - Y.LE HIR- O.CHARTON – C.CRETE – P.DERLY – T.NEYT
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : V. LE GALL – J.MAZUEL

Yves LE HIR a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le renouvellement du bail avec Orange pour le relais de téléphonie mobile. Proposition acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2017 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 11 juin 2017.

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE :

Considérant la division foncière pour la création de 3 lots à bâtir en 2008 rue de la groute par les consorts MARTEAU, Considérant que la parcelle cadastrée en section D n° 555 d'une surface de 298 m² était destinée à être cédée à la commune par la présence de puisards communaux récoltant les eaux pluviales ;

Vu l'accord des Consorts MARTEAU pour céder à la commune cette parcelle contre l'euro symbolique ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir pour 1 euro symbolique la parcelle concernée et de prendre en charge les frais liés à cette acquisition.
- Autorise M. le maire à signer l'acte d'acquisition devant notaire.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS :

M. Geffroy, Président du SIVOS, informe le conseil que les statuts viennent à nouveau d'être modifiés et qu'il convient d'attendre la nouvelle version qui précisera que les investissements dans les bâtiments et leur maintenance demeureront à la charge des communes de leur lieu d'implantation jusqu'à la construction et la mise en service du nouveau pôle scolaire.

Un point est fait sur l'avancement du dossier. Le financement sera assuré à 80 % par l'Etat et le Département. Les 20% restant à la charge du SIVOS seront financés sur 10 ans (environ 300 000 €).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND :

L'intercommunalité a décidé de prendre la compétence « politique du logement social d'intérêt communautaire » qui permettrait aux particuliers à faibles ressources de bénéficier de subvention pour des travaux d'amélioration de leur logement en termes d'isolation, d'accessibilité, etc...

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve la modification des statuts** de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

ADHESION 5 NOUVELLES COMMUNES (Bézu la Forêt, Boury-en Vexin, Courcelles-les-Gisors, Martagny et Château sur Epte) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN NORMAND ET REPRESENTATION ET GOUVERNANCE SUITE A CES ADHESIONS :

M. le Maire informe que 5 nouvelles communes souhaitent adhérer à l'intercommunalité car elles bénéficient actuellement des services du bassin de vie de Gisors.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve l'adhésion de ces 5 communes** à la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Si l'adhésion des 5 nouvelles communes est approuvée par l'ensemble des communes à la majorité, il convient de modifier le mode de représentation et la gouvernance de l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide de retenir la répartition de droit commun avec 70 sièges (1 siège pour les 37 communes, 2 sièges pour Neaufles, 2 sièges pour Bézu, 7 sièges pour Etrépany et 22 sièges pour Gisors).**

MODIFICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

M. le Maire propose de modifier le PADD de la manière suivante :

- Orientation n° 2 (Définir une politique d'urbanisation faiblement consommatrice d'espaces agricoles et naturels) : de préciser que la densité moyenne sera de 10 logements / hectare.
- de préciser que la valorisation du secteur de la Place du Fort se fera par la mise en place d'un espace paysager de convivialité et l'amélioration de l'offre de stationnement.
- de prévoir un développement économique le long de la RD6014 dans le prolongement direct des activités existantes (après accord sur la nature et la qualité du projet proposé), et permettre la mutation du site de l'ancienne pépinière par l'accueil de nouvelles activités à vocation agricole.
- de rajouter à l'orientation n° 3 (avoir une meilleure gestion de la circulation et du stationnement sur le territoire) à la suite du 1^{er} paragraphe : « et harmoniser le stationnement public. »
- Orientation n°4 : de rajouter au 2^{ème} paragraphe : « l'ex communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière, en lien avec Eure Numérique ».
- de réduire l'étalement urbain sur les franges extérieures agricoles et naturelles en limitant la consommation foncière pour l'habitat à moins de 0,5 hectare (en dehors des opérations déjà engagées).

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal approuve les modifications au PADD.**

QUESTIONS DIVERSES :

- Bail ORANGE : M. le Maire rappelle que le bail arrive à échéance pour le relais de téléphonie mobile. Il rappelle l'historique des négociations et informe qu'Orange a accepté la proposition communale de partir sur un loyer de 2 900 € indexé à 1,8 % annuellement. Le conseil autorise M. le Maire à signer le nouveau bail.

-RD716 : travaux de voirie rue boullenger. Ils doivent débuter le 9 octobre prochain pour 3 semaines. Des visites de chantier seront organisées tous les mardis à 10h.

-Noël : Mme Charton fait un point sur le retour des courriers adressés à l'ensemble des parents pour s'inscrire au spectacle de Noël et bénéficier d'un cadeau pour leurs enfants. Elle constate que certaines familles ont répondu positivement alors que les années précédentes ils

ne venaient pas récupérer le cadeau et craint que la mairie se retrouve à nouveau avec des cadeaux non distribués.

-Syndicat des eaux : M. Le Hir fait un point sur le rapport d'activités. Le prix de l'abonnement va baisser de 8 €, les impayés s'élèvent à 70 000 € et le taux de rendement du réseau est de 76 % avec un prix au m³ de 3,03 €.

-Sécurité : M. Neyt demande le rajout d'une balise au carrefour rue Boullenger et RD6014 car des personnes continuent de s'affranchir de l'interdiction de passage. M. Neyt demande si un point sur la politique de sécurité sera fait, notamment sur les aménagements réalisés et à venir. M. le Maire l'informe qu'une réflexion doit continuer à être menée sur la vitesse et la sécurité.

La séance a été levée à 22h50